



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°63-2020-058

PUBLIÉ LE 13 MAI 2020

# Sommaire

## **63\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances Publiques**

63-2020-05-12-003 - Arrêté fermeture exceppublic SPF Issoire_12 05 au 02 06 2020 n°2020-10 PPR (1 page)	Page 3
63-2020-05-12-004 - Arrêté fermeture exceppublic SPF Riom_12 05 au 2 06 2020 n°2020-11 PPR (1 page)	Page 5
63-2020-05-12-005 - Arrêté fermeture exceppublic SPF Thiers_12 05 au 02 06 2020 n°2020-12 PPR (1 page)	Page 7
63-2020-05-12-002 - Arrêté fermeture exceppublic SPFE Clermont-Fd_12 05 au 02 06 2020 n°2020-09 PPR (1 page)	Page 9

63\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances  
Publiques

63-2020-05-12-003

Arrêté fermeture exceppublic SPF Issoire\_12 05 au 02 06  
2020 n°2020-10 PPR



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DÔME  
2 rue Gilbert Morel  
630033 clermont Ferrand cedex

### **Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière d'Issoire n° 2020 - 10 / PPR**

#### **Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02011 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme,

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Le service de la publicité foncière d'Issoire. sera fermé à l'accueil physique au public du 12 mai 2020 au 2 juin 2020 inclus, mais restera joignable par téléphone et courriel aux horaires habituels d'ouverture de ce service.

##### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mai 2020

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

63\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances  
Publiques

63-2020-05-12-004

Arrêté fermeture exceppublic SPF Riom\_12 05 au 2 06  
2020 n°2020-11 PPR



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DÔME  
2 rue Gilbert Morel  
630033 clermont Ferrand cedex

### **Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière de Riom n° 2020 - 11 / PPR**

#### **Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02011 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme,

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Le service de la publicité foncière de Riom. sera fermé à l'accueil physique au public du 12 mai 2020 au 2 juin inclus, mais restera joignable par téléphone et courriel aux horaires habituels d'ouverture de ce service.

##### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mai 2020

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

63\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances  
Publiques

63-2020-05-12-005

Arrêté fermeture exceppublic SPF Thiers\_12 05 au 02 06  
2020 n°2020-12 PPR



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DÔME

2 rue Gilbert Morel  
630033 clermont Ferrand cedex

#### **Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière de Thiers n° 2020 - 12 / PPR**

##### **Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02011 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme,

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Le service de la publicité foncière de Thiers. sera fermé à l'accueil physique au public du 12 mai 2020 au 2 juin 2020 inclus, mais restera joignable par téléphone et courriel aux horaires habituels d'ouverture de ce service.

##### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mai 2020

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme

63\_DDFIP\_Direction Départementale des Finances  
Publiques

63-2020-05-12-002

Arrêté fermeture exceppublic SPFE Clermont-Fd\_12 05 au  
02 06 2020 n°2020-09 PPR



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DÔME  
2 rue Gilbert Morel  
630033 clermont Ferrand cedex

### **Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Clermont -Ferrand n° 2020 - 09 / PPR**

#### **Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02011 du 10 décembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme,

#### **ARRÊTE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Le service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Clermont-Ferrand sera fermé à l'accueil physique au public du 12 mai 2020 au 2 juin inclus, mais restera joignable par téléphone et courriel aux horaires habituels d'ouverture de ce service.

##### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 mai 2020

Par délégation du préfet,

Le directeur départemental des finances publiques du Puy de Dôme